

Nous avons exposé nos amendements et points de vue au Parlement, et pourtant le gouvernement dit qu'il ne veut rien entendre et qu'il fera adopter cette mesure de force. Ce qui m'attriste, c'est que le premier ministre, lors d'une apparition à la télévision hier soir, a donné l'impression que le Parlement s'était déjà déclaré et avait apposé son veto à toute procédure de révision, ayant décidé de n'appuyer ni l'amendement du NPD ni le nôtre. Le premier ministre a laissé entendre que le Parlement s'était déjà prononcé sur toute la question de la révision, et qu'il n'y avait plus rien à faire, ce que je trouve faux. Que cette déclaration ait été faite à dessein ou non, c'est à lui d'en juger car lui seul sait ce qui l'a motivée, mais c'est l'impression qu'il a laissée. Je veux rappeler au ministre, monsieur le président, que nous demandons maintenant à des hommes tels que vous de se prononcer, car nous avons un premier ministre qui n'écouterait ni le congrès de son parti, ni le cabinet, ni les députés de l'arrière-ban de son propre parti qui en ont fait un dictateur. Ce projet de loi lui donne vraiment l'air d'un dictateur.

Des honnêtes citoyens de la province de Québec croient que toute cette histoire n'est qu'une vaste mystification, et que le premier ministre a fabriqué cette crise de toutes pièces. L'histoire seule dira s'il y a réellement eu une crise. Cependant, les moyens psychologiques auxquels ce monsieur a eu recours sont de ceux qui engendrent des crises susceptibles de diviser le pays plutôt que d'en favoriser l'unité, comme on l'a prétendu. Qu'est-ce que le gouvernement nous a dit? Un non catégorique. Nous ne pouvons rien faire de plus. Je tiens à souligner que moi et des députés d'en face savons que le ministre de la Justice est mécontent. Je sais que des avocats de l'autre côté sont également mécontents de cette mesure. Les comptes rendus de journaux indiquent que les seuls à défendre cette mesure au congrès libéral étaient une poignée de députés qui ont été envoyés, pour ainsi dire, en service commandé, pour défendre la position du premier ministre.

Il ne me reste plus qu'une chose à dire...

**Des voix:** Bravo!

**M. Woolliams:** Très bien; tant que vos propres libertés civiles ne sont pas en jeu, peu vous importe. Il y a même des gens qui m'écrivent dans ce sens. Comme je l'ai signalé dans mon dernier discours, lorsque j'ai cité lord Byron, on s'inquiète de ses libertés civiles seulement lorsqu'on a les a perdues. Je demande au ministre de la Justice de tenir tête au premier ministre. Il est peut-être temps qu'un ou deux ministres prouvent le calibre et l'intégrité de l'exécutif du Canada. Il vaudrait beaucoup mieux démissionner aujourd'hui avec vos principes que de rester au pouvoir sans principes. Une fois sous la domination du premier ministre, vous les perdrez graduellement. Le premier ministre tente de se servir de vous pour appliquer une mesure qu'il sait être mauvaise.

• (4.10 p.m.)

**M. MacDonald:** Monsieur le président, je ne vais pas rappeler l'incapacité évidente du gouvernement à réagir et à se rendre même aux vœux exprimés par ses propres

partisans. Les faits parlent d'eux-mêmes. C'est vraiment incroyable qu'un gouvernement puisse s'entêter au point de ne pas écouter un groupe de personnes de qui on attendrait sûrement qu'elles appuient sa position. On n'est rien moins que révolté du fait que la masse des partisans du parti ministériel réunis en assemblée nationale blâment le gouvernement par un vote majoritaire de ne pas avoir prévu de disposition de révision dans le bill.

Est également révoltante l'impression trompeuse créée par le gouvernement à la Chambre et surtout au Canada, lorsqu'il a fait croire qu'il était disposé à aborder la question de la façon la plus étendue possible, parce qu'il croyait qu'une position solidaire adoptée par la plupart des députés faciliterait sensiblement le règlement de la question. A propos des règlements découlant de la loi sur les mesures de guerre, le premier ministre et le ministre de la Justice ont donc fait clairement entendre que des consultations auraient lieu au sujet de l'élaboration de la mesure présentée en guise de projet de loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires. Comme nous le savons tous, les consultations ont effectivement eu lieu, mais même le ministre de la Justice, je crois, confirmera que durant les périodes de consultations qui ont précédé la présentation de ce projet de loi, il n'a pas été en mesure de faire un exposé détaillé sur la teneur du bill.

Le bill une fois présenté, nous avons constaté que le gouvernement n'est nullement disposé à poursuivre ce qui était censé être une politique de consultations utiles. Il refuse d'accepter les amendements proposés par le NPD et mon parti pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des contributions importantes et raisonnables à l'élaboration du bill. Non seulement il s'y refuse, mais il y fait preuve d'une opiniâtreté quasi incroyable, s'agissant de cette mesure législative importante. Les consultations préalables à la présentation du bill sont devenues sans doute une plaisanterie aux yeux de la plupart, le gouvernement ayant manifesté son refus de tenir des consultations au sujet de l'étude détaillée du bill. Le moins qu'on en puisse dire est qu'il cherche à s'abriter derrière des arguments spécieux, qui ne correspondent en rien aux faits.

Pas plus tard que cet après-midi, le premier ministre a soutenu que l'insertion dans le projet de loi d'une clause instituant une commission de révision mettrait en doute la compétence du gouvernement provincial. J'estime qu'il s'agit là d'une interprétation tout à fait erronée des responsabilités incombant à cette Chambre ainsi que de la compétence conjointe existant en ce qui concerne les tribunaux et la procédure judiciaire. Comme l'a souligné l'honorable représentant de Calgary-Nord, nous ne demandons pas par son amendement un organisme de révision qui ne pourrait apparaître que comme une sorte d'intervention fédérale. Ce que nous voulons, c'est que la loi nous donne l'assurance qu'une commission de révision sera mise en place, qui non seulement garantira l'administration de la justice, mais encore veillera à ce que celle-ci soit rendue. Le fait que le gouvernement se refuse à donner une suite raisonnable à cette demande a pour effet non seulement de rendre équivoque cette mesure législative, mais encore de la faire entrer directement en conflit avec les intérêts les plus authentiques du peuple canadien.